

Centre Communal d'Action Sociale de
SCHERWILLER

Liste des délibérations du Conseil d'Administration
du 24 avril 2024

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 10 avril 2024
- Affichage en Mairie le 22 avril 2024
- La séance est ouverte à 18 heures 30 en présence de Monsieur Olivier SOHLER, Président, Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président, Mesdames Régine DIETRICH, Claudine GUILLEMIN, Anne RIFF, Annick SUTTER, et Messieurs Maurice GOETTELMMANN, Yves SCHNELL, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Madame Christelle HIRSCHMANN
- Madame Clémentine JEHL
- Monsieur Albert MARCOT
- Madame Karine VOGELISEN
- Madame Manon WOTOWIEC
- M. Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Madame Clémentine JEHL a donné procuration à Madame Régine DIETRICH

Monsieur Albert MARCOT a donné procuration à Monsieur Maurice GOETTELMMANN

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Absents et excusés : 5

Procurations : 2

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Madame Annick SUTTER secrétaire de séance.

DECISIONS

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2024.	Adopté à la majorité et quatre abstentions
3.1.1. Finances : compte de gestion 2023/compte administratif 2023 - Budget général - Approbation du compte de gestion 2023	Adopté à l'unanimité

3.1.2. Approbation du compte administratif 2023	Adopté à l'unanimité
3.2.1. Budget annexe : Approbation du compte de gestion 2023	Adopté à l'unanimité
3.2.2. Approbation de l'ERRD 2023	Adopté à l'unanimité
3.2.3. Affectation des résultats 2023 sur 2024	Adopté à l'unanimité
4. Marché du linge : avenant	Adopté à l'unanimité
5.1. Personnel : Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	Adopté à l'unanimité
5.2. Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement temporaire d'activité	Adopté à l'unanimité
5.3. Création d'un poste d'AS à temps non complet (0.8 ETP)	Adopté à l'unanimité
5.4. Création d'un poste d'AS à temps complet à partir du 1 ^{er} juillet 2024	Adopté à l'unanimité
5.5. Création d'un poste d'agent social à temps complet à partir du 15 juin 2024	Adopté à l'unanimité
5.6. Création d'un poste d'agent social à temps non complet (0.8 ETP) à partir du 3 octobre 2024	Adopté à l'unanimité
6. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité
7. Acceptation d'un don pour le budget annexe	Adopté à l'unanimité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Absents et excusés : 5

Procurations : 2

EXTRAIT DE DELIBERATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2024.

Le procès-verbal de la séance du 04 mars 2024, préalablement diffusé, est approuvé à la majorité moins 4 abstentions.

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine					X
GOETTELMANN Maurice					X
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne					X
SCHNELL Yves					X
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine					
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance



Annick SUTTER

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance



Olivier SOHLER

SOUS-PREFECTURE

30 AVR. 2024

67 SELESTAT-EPSTEIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Absents et excusés : 5

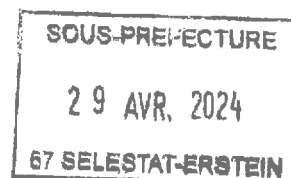
Procurations : 2

EXTRAIT DE DELIBERATION

3. FINANCES

3.1 CCAS DE SCHERWILLER – budget général

3.1.1. - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023



Le compte de gestion 2023 est présenté par Mme Régine DIETRICH.

Les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le compte administratif.

<u>BUDGET GENERAL</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE</u>
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	9 519,71€	13 640,00 €	4 120,29 €
Excédent antérieur reporté		15 556,00 €	15 556,00 €
TOTAL fonctionnement	9 519,71 €	29 196,00 €	19 676,29 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	./.	./.	./.
Excédent antérieur reporté	./.	9 768,00 €	9 768,00 €
TOTAL Investissement	./.	9 768,00 €	9.768,00 €
EXCEDENT BUDGET GENERAL	9.519,71 €	38 964,00 €	29.444,29 €

RESULTATS DU BUDGET ANNEXE (M22) « CCAS SCHERWILLER - EHPAD RESIDENCE DE L'ALUMNAT »

<u>BUDGET ANNEXE EHPAD</u>	<u>CHARGES</u>	<u>PRODUITS</u>	<u>SOLDE</u>
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2 372 836,93 €	2 504 621,54 €	131 784,61 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	220 815,00 €	342 933,61 €	122 118,61 €
EXCEDENT GENERAL de l'exercice	2 593 651,93 €	2 847 555,15 €	253 903,22 €

Compte de résultat de l'exercice :

<u>Charges</u>	<u>Recettes</u>
2 372 836,93 €	2 504 621,54 €
Résultat de l'exercice :	131 784,61 €

Capacité d'autofinancement (CAF) :

Total des charges non décaissables	Total des produits non décaissables
+ 68 : 203 184,97 €	- 777 : 48 097,66 €
Résultat de l'exercice :	131 784,61€
CAF : + 290 647,84 €	

Tableau de financement prévisionnel (TFP) - (Section d'investissement) :

Dépense		Recette	
AF (insuffisance)		290 647,84 €	CAF
Remb. Des dettes financières	138 327,38 €	17 149,60 €	subvention
Immobilisations	82 487,62 €	33 600,00	Augmentation des dettes financières
		1 536,17	Autres ressources
<i>Total des emplois</i>	220 815,00 €	342 933,61 €	<i>Total des ressources</i>
Apport au fonds de roulement	122 118,61 €		Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	342 933,61 €	342 933,61 €	Total équilibre du TFP

Pour info : Le Fonds de roulement Net global au 31/12/2023 est de 967 333,80 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration,


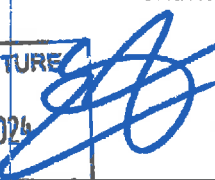
D'ADOPTER le compte de gestion 2023 tenu par le Comptable du Trésor, dont les écritures coïncident avec la comptabilité de l'ordonnateur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOPTÉ le compte de gestion 2023 tenu par le Comptable du Trésor, dont les écritures coïncident avec la comptabilité de l'ordonnateur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine					
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 24 avril 2423 La Secrétaire de Séance  Annick SUTTER	Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 24 avril 2024 Le Président  Olivier SOHLER
SOUS-PREFECTURE 29 AVR. 2024 67 SELESTAT-ERSTEIN	

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Absents et excusés : 5

Procurations : 2

EXTRAIT DE DELIBERATION

3. FINANCES

3.1. CCAS DE SCHERWILLER – budget général

3.1.2.- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 est présenté par Madame Régine DIETRICH.

Les écritures du compte gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le compte administratif.



<u>BUDGET GENERAL</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Résultat de l'exercice	9 519,71€	13 640,00 €	4 120,29 €
Excédent antérieur reporté		15 556,00 €	15 556,00 €
TOTAL fonctionnement	9 519,71 €	29 196,00 €	19 676,29 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Résultat de l'exercice	./.	./.	./.
Excédent antérieur reporté	./.	9 768,00 €	9 768,00 €
TOTAL Investissement	./.	9 768,00 €	9.768,00 €
EXCEDENT BUDGET GENERAL	9.519,71 €	38 964,00 €	29.444,29 €

RESULTATS DU BUDGET ANNEXE (M22) « CCAS SCHERWILLER - EHPAD RESIDENCE DE L'ALUMNAT »

<u>BUDGET ANNEXE</u> <u>EHPAD</u>	<u>CHARGES</u>	<u>PRODUITS</u>	<u>SOLDE</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
Résultat de l'exercice	2 372 836,93 €	2 504 621,54 €	131 784,61 €
<u>INVESTISSEMENT</u>			
Résultat de l'exercice	220 815,00 €	342 933,61 €	122 118,61 €
EXCEDENT GENERAL de l'exercice	2 593 651,93 €	2 847 555,15 €	253 903,22 €

Compte de résultat de l'exercice :

Charges	Recettes
2 372 836,93 €	2 504 621,54 €
Résultat de l'exercice :	131 784,61 €

Capacité d'autofinancement (CAF) :

Total des charges non décaissables	Total des produits non décaissables
+ 68 : 203 184,97 €	- 777 : 48 097,66 €
Résultat de l'exercice :	131 784,61€
CAF : + 290 647,84 €	

Tableau de financement prévisionnel (TFP) - (Section d'investissement) :

Dépense		Recette	
AF (insuffisance)		290 647,84 €	CAF
Remb. Des dettes financières	138 327,38 €	17 149,60 €	subvention
Immobilisations	82 487,62 €	33 600,00	Augmentation des dettes financières
		1 536,17	Autres ressources
<i>Total des emplois</i>	220 815,00 €	342 933,61 €	<i>Total des ressources</i>
Apport au fonds de roulement	122 118,61 €		Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	342 933,61 €	342 933,61 €	Total équilibre du TFP

Pour info : Le Fonds de roulement Net global au 31/12/2023 est de 967 333,80 €.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Président quitte la salle.

Il est demandé au Conseil d'Administration,

D'ADOPTER le compte administratif 2023 tenu par le Comptable du Trésor, dont les écritures coïncident avec la comptabilité de l'ordonnateur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

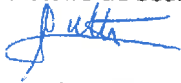

ADOPTÉ le compte administratif 2023 tenu par le Comptable du Trésor, dont les écritures coïncident avec la comptabilité de l'ordonnateur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Le Président revient en séance

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président				
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAUN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle					
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMAUN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		

SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine					
WOTOWIEC Manon					

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 24 avril 2423 La Secrétaire de Séance</p>  <p>Annick SUTTER</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 24 avril 2024 Le Président</p>  <p>Olivier SOHLER</p>
---	--

SOUS-PREFECTURE
29 AVR. 2024
67 SELESTAT-ERSTEIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

3. Compte de gestion – compte administratif 2023.

3.2 Résidence de l'Alumnat – budget annexe

3.2.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion 2023 est présenté par M. Paul MEYER, Directeur de l'EHPAD.

Les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans l'ERRD 2023.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Produits	342 933,61 €	2 504 621,54 €	2 847 555,15 €
Charges	220 815,00 €	2 372 836,93 €	2 593 651,93 €
Solde	122 118,61 €	131 784,61 €	253 903,22 €



Il est proposé **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2023

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELEISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Secrétaire de séance	 Annick SUTTER	SOUS-PREFECTURE 29 AVR. 2024 67 SELESTAT-ERSTEIN	Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Président de séance	 Olivier SOHLER
--	--	--	---	--

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

3. Compte de gestion – compte administratif 2023.

3.2 Résidence de l'Alumnat – budget annexe

3.2.2 Approbation de l'ERRD 2023

L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2023 est présenté par M. Paul MEYER, Directeur de l'EHPAD. Les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans l'ERRD 2023.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Produits	342 933,61 €	2 504 621,54 €	2 847 555,15 €
Charges	220 815,00 €	2 372 836,93 €	2 593 651,93 €
Solde	122 118,61 €	131 784,61 €	253 903,22 €

Compte de résultat de l'exercice

Produits : 2 504 621,54 €	Charges : 2 372 836,93 €
Résultat de l'exercice : 131 784,61 €	

Investissement :

Capacité d'autofinancement (CAF):

Total des charges non décaissables + 68 : 203 184,97 €	Total des produits non décaissables - 777 : 48 097,66 €
Résultat de l'exercice : 131 784,61€	
CAF : + 290 647,84 €	

Tableau de financement prévisionnel (section d'investissement) :

Dépense		Recette	
AF (insuffisance)		290 647,84 €	CAF
Remb. Des dettes financières	138 327,38 €	17 149,60 €	subvention
Immobilisations	82 487,62 €	33 600,00	Augmentation des dettes financières
		1 536,17	Autres ressources
Total des emplois	220 815,00 €	342 933,61 €	Total des ressources
Apport au fonds de roulement	122 118,61 €		Prélèvement sur le fonds de roulement
Total équilibre du TFP	342 933,61 €	342 933,61 €	Total équilibre du TFP

Pour info : Le Fonds de roulement Net global au 31/12/2023 est de 967 333,80 €.

Conformément à la réglementation, le Président de séance quitte la salle

Il est proposé **D'ADOPTER** l'ERRD 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOPTE l'ERRD 2023

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président revient en séance

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président				
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance



Annick SUTTER

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance



Olivier SOHLER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN

3. Compte de gestion – compte administratif 2023.

3.2 Résidence de l'Alumnat – budget annexe

3.2.3 Affectation des résultats 2023 sur 2024

Pour rappel le résultat de l'exercice 2023 est le suivant :

Produits : 2 504 621,54 €	Charges : 2 372 836,93 €
Résultat de l'exercice : 131 784,61 €	

L'affectation des résultats est la suivante :

A	B	C	D	E	F
1. Détermination et affectation des résultats :					
(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)					
	N° de compte	Compte	EXPAD 670011738	Total	
	12	Excédent	131 784,61 €	131 784,61 €	
		Déficit (sans signe "-")		0,00 €	
Report à nouveau des exercices antérieurs (*)					
	110	Report à nouveau (solde créditeur)	475 986,04 €	475 986,04 €	
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €	
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)			607 769,65 €	607 769,65 €	
Affectation du résultat administratif					
	918	Report à nouveau (solde créditeur)	607 769,65 €	607 769,65 €	
	919	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €	
	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €	
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €	
	10686	Réserves de compensation des déficits		0,00 €	
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €	
		Réserve sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €	
B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			607 769,65 €	607 769,65 €	
Affectation complète (sans de contrôle)			0€	0€	
2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF					
	Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en destination du tarif N+1 ou N+2)		12 923,53 €	12 923,53 €	
	Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent			0,00 €	

Compte tenu de ce résultat, nous proposons d'affecter 607 769,65 € en report à nouveau, ce qui nous donne la proposition d'affectation ci-dessous :

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	64 000,00 €		64 000,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	115 084,58 €		115 084,58 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	55 000,00 €		55 000,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	475 986,04 €	131 784,61 €	607 769,65 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00 €

Il est proposé **D'ADOPTER** l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance



Annick SUTTER

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance



Olivier SOHLER

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

4. Marché du linge : avenant

Rapporteur : Olivier SOHLER

- Vu la délibération en date du 08 mars 2023 attribuant le marché du linge à la société WOLFSPERGER pour une durée de quatre ans
- Vu le courrier du prestataire Wolfesperger en date du 13 février 2024, relative à la justification d'augmentation de 4.8% des tarifs
- Vu le nouveau bordereau des prix en date du 14 mars 2024 avec une augmentation de 4.8% des prix par rapport au bordereau de prix du marché 2023-2027 du 13 février 2023



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

DE VALIDER l'avenant avec le nouveau bordereau des prix unitaires

D'AUTORISER le Président à signer ledit marché

APPROUVE à L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Secrétaire de séance  Annick SUTTER	SOUS-PREFECTURE 29 AVR. 2024 M. BELLESTAT-ERSTEIN	Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Président de séance  Olivier SOHLER
--	--	---

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2024

87 SELESTAT-ERSTEIN

5. Personnel

5.1. Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Rapporteur : Olivier SOHLER

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 03 avril 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il y a lieu de soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique territoriale ayant perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues pour les fonctionnaires de l'Etat, le régime indemnitaire ;

Considérant que le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité prévoit qu'il revient à l'organe délibérant de fixer certaines modalités d'application de la prime de pouvoir d'achat, notamment le montant de cette prime déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : D'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale et la présente délibération. Cette prime n'est pas reconductible.

Article 2 : Le barème des montants de la prime est fixé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €

Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €



Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Article 3 : La prime est versée en une fois. La prime doit être intégralement versée avant le 30 juin 2024.

Article 4 : D'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles par arrêté individuel en tenant compte des conditions de versement fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précité et arrêtées par la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

SOUS-PREFECTURE		
Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Secrétaire de séance  Annick SUTTER	29 AVR. 2024 57 SELESTAT-ERSTEIN	Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Président de séance  Olivier SOHLER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

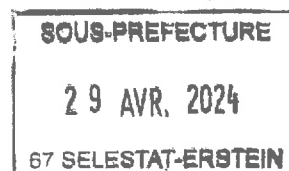
Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

5. Personnel

5.2. Recrutement d'agents saisonniers et en cas d'accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Olivier SOHLER



Le Président propose au Conseil d'Administration :

D'APPROUVER la création de cinq emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches d'aide dans les actes de la vie quotidienne et d'entretien des locaux

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **aides-soignants** (2 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Période de recrutement : Juin à septembre 2024

- **agents sociaux** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

Période de recrutement : Juin à septembre 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE la création de cinq emplois dits « saisonniers » contractuels pour exercer des tâches d'aide dans les actes de la vie quotidienne et d'entretien des locaux

Ce recrutement s'effectuera par référence aux cadres d'emploi des :

- **aides-soignants** (2 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Période de recrutement : Juin à septembre 2024

- **agents sociaux** (3 emplois) – 1^{er} échelon dans les conditions fixées par l'Article 3 de la Loi du 26 janvier 1984.

Quotité d'emploi 35/35^e

Période de recrutement : Juin à septembre 2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		

GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELEISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance

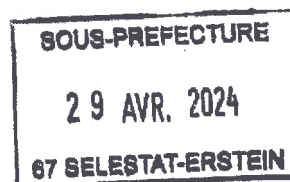


Annick SUTTER

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance



Olivier SOHLER



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

5. Personnel

5.3. Création d'un poste d'aide-soignant à temps non complet à partir du 1^{er} juillet 2024

Rapporteur : Olivier SOHLER

Suite à la radiation d'une aide-soignante de l'effectif de l'établissement, nous avons la possibilité d'intégrer aujourd'hui une aide-soignante à 80%.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi permanent d'aide-soignant à temps non complet à raison de 28/35^{ème} en qualité de titulaire à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance


Annick SUTTER

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance


Olivier SOHLER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

5. Personnel

5.4. Création d'un poste d'aide-soignant à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2024

Rapporteur : Olivier SOHLER

Suite au renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles d'une aide-soignante, il nous faut créer ce poste pour pourvoir à son remplacement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

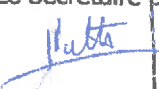

DECIDE de créer un emploi permanent d'aide-soignante à temps complet en qualité de non titulaire à compter du 1^{er} juillet 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Secrétaire de séance</p> <p> Annick SUTTER</p> <p>SOUS-PREFECTURE 29 AVR. 2024 87 SELESTAT-ERSTEIN</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Président de séance</p> <p> Olivier SOHLER</p>
---	---

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

5. Personnel

5.5. Création d'un poste d'agent social à temps complet à partir du 15 juin 2024

Rapporteur : Olivier SOHLER

Suite à un départ à la retraite d'un agent social, il nous faut créer ce poste pour pourvoir à son remplacement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un emploi permanent d'agent social à temps complet à compter du 15 juin 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance

Annick SUTTER

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance

Olivier SOHLER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

5. Personnel

5.6. Création d'un poste d'agent social à temps non complet à partir du 03 octobre 2024

Rapporteur : Olivier SOHLER

Afin de compléter l'équipe, Il est proposé, au Conseil d'Administration, la création d'un emploi d'agent social à temps non complet, à raison de 28/35^{ème} à partir du 03 octobre 2024.



Le conseil d'Administration après en avoir délibéré :

DECIDE de créer un emploi d'agent social à temps non complet, à raison de 28/35^{ème} à partir du 03 octobre 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Secrétaire de séance  Annick SUTTER	Pour extrait conforme SCHERWILLER le 24 avril 2024 Le Président de séance  Olivier SOHLER
SOUS-PREFECTURE 29 AVR. 2024 67 SELESTAT-ERSWAIN	

SCENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

6. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER

A la suite des obsèques de Mme POTHIER, Mme Frédérique POTHIER, sa fille, a souhaité faire un don au profit de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation de ce don d'un montant de 5000,- €

DECIDE l'intégration de la valeur de ce don d'un montant de 5000,- € au compte 7718

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance



Annick SUTTER

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance



Olivier SOHLER

5CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 24 avril 2024

Membres en exercice : 13

Présents : 9

Absents et excusés : 4

Procurations : 3

EXTRAIT DE DELIBERATION

7. Acceptation d'un don pour le budget annexe

Rapporteur : Olivier SOHLER

Suite aux obsèques de M. FELDNER, Mme SCHUELLER a souhaité faire un don au profit de l'EHPAD de SCHERWILLER.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acceptation de ce don d'un montant de 40,- €

DECIDE l'intégration de la valeur de ce don d'un montant de 40,- € au compte 7718

CHARGE M. Olivier SOHLER, Président, de leur transmettre les remerciements.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt		X		
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIRSCHMANN Christelle		Par procuration à Karine VOGELISEN	X		
JEHL Clémentine		Par procuration à Régine DIETRICH	X		
MARCOT Albert		Par procuration à Maurice GOETTELMANN	X		
RIFF Anne			X		
SCHNELL Yves			X		
SUTTER Annick			X		
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon					

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Secrétaire de séance


Annick SUTTER

Pour extrait conforme
SCHERWILLER le 24 avril 2024
Le Président de séance


Olivier SOHLER

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN